

Jusqu'où ira la volonté ministérielle de transformation de l'école ?

Nul doute que la crise aura fini de révéler les véritables projets de Jean-Michel Blanquer pour l'École. Pas de véritable surprise, ni d'orientation fondamentalement nouvelle mais la volonté d'aller plus loin et plus vite pour faire bouger les lignes idéologiques sur l'école, du fait des opportunités offertes par la crise épidémique. Pas non plus, à cette date, de mesures engagées de façon définitive mais une convergence d'interventions, de prises de positions, d'allusions... où se mêlent une conception très libérale de l'école sur le plan de la mise en marché de l'activité scolaire, et une conception très autoritaire sur le plan de la gouvernance administrative et pédagogique du système.

Réussir : une affaire déclarative ?

Pour nous, il est une évidence : il ne peut y avoir de démocratisation de la réussite scolaire que dans l'effectivité d'un accès accru aux savoirs et à la culture commune pour les élèves. C'est la condition pour que l'émancipation intellectuelle, culturelle et sociale soit une conséquence tangible de la démocratisation de la « réussite scolaire » et qu'elle ne puisse être réduite à l'épanouissement personnel. Nous le savons, cette volonté d'effectivité demande une attention particulière et une volonté déterminée pour les élèves des milieux populaires.

Chez Jean-Michel Blanquer, la « justice sociale » n'exige pas un tel investissement et l'égalité n'est qu'une question déclarative. La crise du Covid en a témoigné car l'affirmation réitérée d'une reprise scolaire centrée sur les élèves en rupture d'école n'a été qu'un discours médiatique et ne s'est absolument pas concrétisée par une volonté politique concrète.

La folie des indicateurs chiffrés

Le discours ministériel a répété à l'envi le pourcentage d'école ouvertes... comme un score qui témoignerait de la capacité du ministre à gérer la crise. Ce pourcentage, d'ailleurs exagéré, d'un nombre d'écoles rouvertes venait masquer la réalité d'un nombre faible d'élèves accueillis. La transparence aurait demandé l'honnêteté d'un discours expliquant que le choix de la priorité de sécurité sanitaire, celui du protocole, contraignait à une reprise très progressive et forcément limitée.

Cette obsession du chiffre a créé un contexte qui a pu conduire certains rectorats ou certaines directions académiques à faire pression sur les personnels, au mépris des exigences du protocole sanitaire et donc de la sécurité des élèves. Les exigences syndicales n'ont cessé de revendiquer des conditions de reprise respectueuses de la santé des élèves et des agents. Il a fallu parfois hausser le ton quand l'institution se laissait obnubiler par la seule hausse quantitative du nombre d'écoles ouvertes au mépris des garanties sanitaires.

Des services exsangues

L'organisation complexe liée à la mise en œuvre du protocole a montré combien la réduction des moyens humains et financiers de nos services administratifs et techniques nous mettait dans la difficulté pour répondre efficacement. La fourniture et la distribution des masques en fut l'exemple le plus marqué.

C'est l'engagement des agents et leur acceptation d'une charge de travail très élevée, bien au-delà des obligations légales, qui a permis de faire face et de rendre possible cette reprise

scolaire. Si cet engagement des personnels a sauvé la mise, il n'en reste pas moins évident que les réductions successives de moyens constituent une fragilité du service public qui diminue la qualité de son action.

Moins d'école

Le « moins d'école », contraint par l'épidémie, semble séduire les obsessions ultra-libérales qui y voient une opportunité de réduction des dépenses publiques. Que ceux qui poussent déjà des cris d'orfraies en considérant qu'un tel propos ne serait qu'un fantasme antilibéral, se souviennent seulement que les élèves de l'école primaire d'aujourd'hui ont 880 heures de cours par an quand ceux de la génération qui part aujourd'hui à la retraite en avaient 1050 au temps de leur scolarité primaire¹ !

La réduction de l'offre scolaire publique est bien une volonté libérale que les offres privées, notamment de soutien scolaire, viendraient compenser pour ceux qui en ont les possibilités financières.

Les 2S2C

La difficulté de pouvoir assurer l'augmentation quantitative de la reprise scolaire a conduit à élargir les possibilités de prises en charge des élèves en sollicitant municipalités et associations. Les 2S2C voulues pour des activités sportives, culturelles et civiques sont signifiantes d'une telle volonté. Elles se compléteront pas d'autres initiatives comme celles de confier à des associations de débiter l'apprentissage de la lecture par des activités associatives mise en œuvre pendant les vacances².

Nous devons exiger que, si des recours liés à la nature exceptionnelle de la situation sont nécessaires pour permettre d'augmenter la reprise scolaire, ils ne puissent être confondus avec les apprentissages définis par les programmes et ne puissent perdurer au-delà de la crise épidémique. Le ministre doit clairement s'y engager.

Le numérique

Personne ne doute de l'intérêt des outils numériques pour l'enseignement mais pour peu qu'on en analyse les pratiques scolaires, l'enthousiasme spontané est vite modulé par les questions de son usage, y compris en termes d'inégalités sociales et de limites didactiques et pédagogiques. Le confinement et la recherche d'une « continuité pédagogique » ont montré combien le postulat d'un changement de paradigme, naturellement engagé par le recours au numérique, n'était qu'une illusion aux fortes conséquences inégalitaires. L'usage du numérique ne peut évidemment se substituer ni à la diversité nécessaire des pratiques, ni à la nécessité d'une relation sociale au sein du groupe classe. Elle exige une attention particulièrement exigeante sur les inégalités nouvelles qu'elle peut créer.

Face à un usage raisonné que nous devons défendre, personne ne sera dupe sur une appropriation du numérique pour des finalités qui visent, en fait, la réduction des coûts. Si nous resterons attentifs aux perspectives didactiques et pédagogiques que permettent les pratiques numériques, nous ne pourrions accepter que des raisons budgétaires président à leur choix d'usage.

¹ Antoine PROST, *"La réduction du temps de travail des élèves est un formidable gâchis"*, Le Monde, 30 mai 2012

² par exemple, Agir pour l'École dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Par ailleurs, il est particulièrement significatif que, dans le projet de loi voulant rendre obligatoire le recours au numérique éducatif, l'exposé des motifs mette au même plan les activités collectives d'enseignement à distance organisées par le service public et les aides personnalisées proposées par des sociétés privées à finalité commerciale. Cela témoigne d'une stratégie qui utilisera le numérique pour permettre la pénétration des offres commerciales au sein de l'école publique.

Discipliner les enseignants

Vouloir contraindre le système à appliquer des consignes ministérielles est clairement une ligne directrice des évolutions engagées par Jean-Michel Blanquer. Que les principes constitutionnels affirment que le gouvernement dispose de l'administration et nous conduisent à la mise en œuvre d'une politique nationale... soit. Mais cela ne peut être confondu avec une main mise méthodologique et une pression injonctive qui permet au ministre de prescrire comment les enseignants doivent mettre en œuvre les apprentissages. Qu'il s'agisse de contraindre les méthodes d'apprentissage de la lecture, de nommer les directeurs d'école sur emploi fonctionnel³, d'inciter les recteurs à recourir à des mesures disciplinaires ou de développer un discours idéologique qui revient à remettre en question les articulations légales entre les droits et les obligations... tout converge vers une mise au pas des agents.

C'est l'implication des agents et leur capacité à mobiliser leurs compétences professionnelles et leurs obligations statutaires qui a permis de répondre efficacement à la complexité de la situation épidémique... et non pas la pression managériale ou la répétition d'injonctions ministérielles. Cela doit conduire à questionner les principes actuels de gouvernance de notre service public d'éducation.

Ouvrir le marché

Alors que Jean-Michel Blanquer a offert un soutien marqué au développement des startups de l'éducation⁴ y compris en sollicitant des financements publics, qu'il a nommé à la tête de Canopé une spécialiste de la création des Ed-tech, qu'il garde des relations étroites avec les think-tanks ultralibéraux et leurs associations éducatives ... on peut craindre que la situation du Covid offre une opportunité de développement aux initiatives commerciales d'enseignement portées par ces entreprises Ed-tech. Les sollicitations publicitaires pour des offres diverses, du soutien scolaire à l'apprentissage des langues, du coaching d'orientation au développement des potentialités personnelles ont surfé pendant cette période de crise sur l'atout majeur que représenterait leur nature distancielle. D'ailleurs, ces entreprises ne semblent pas craindre la crise⁵ ! Stanislas Dehaene, nommé président du Conseil Scientifique de l'Éducation nationale par Jean-Michel Blanquer, nous incite à « *faire sauter les barrières* » en créant un Netflix de l'Éducation⁶ !

³ Paul DEVIN, *Quatre questions sur le nouveau projet de loi créant la fonction de directeur d'école*, blog Médiapart, 21 mai 2020

⁴ Christophe CAILLEAUX et Amélie HART-HUTASSE, *Critiques de l'école numérique*, Le club Médiapart, 13 février 2020

⁵ Séverin GRAVELEAU, *Ecole à la maison : les entreprises « Ed-Tech » espèrent tirer leur épingle du jeu* Le Monde, 7 avril 2020

⁶ Soazig LE NEVÉ, *Stanislas Dehaene : « Nous avons besoin d'un Netflix pédagogique, centralisé et gratuit »*, Le Monde, 5 mai 2020

Nul doute que l'offre économique est présente, qu'elle se développe et qu'elle jouera de toutes les opportunités y compris celles créées par l'insuffisance des moyens du service public.

La difficulté des mises en œuvre quotidiennes, la singularité des dispositifs auquel contraint la crise, les risques psycho-sociaux inhérents à de telles situations, la fatigue consécutive à un engagement exceptionnel, les craintes et les peurs qui résultent du risque sanitaire pourraient nous porter à perdre de vue la logique qui continue de présider aux évolutions de notre système éducatif. Une logique qui veut transformer l'école pour l'asservir aux perspectives des enjeux capitalistes. Face à ces volontés, nous devons plus que jamais défendre une école de l'émancipation, capable de transmettre les savoirs et la culture commune pour que des citoyens éclairés et instruits puissent exercer leurs droits démocratiques en toute liberté et être les « coopérateurs futurs d'une démocratie sociale⁷ ».

⁷ Jean JAURES, *Éducation post scolaire*, Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur, 30/09/1906